

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre d'événements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'établissement, il pourrait être pris en photo ou être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, **vous avez la possibilité d'accorder ou non votre autorisation pour le droit à l'image.**

Nous vous demandons d'indiquer votre choix en remplissant le document ci-dessous.

En donnant votre accord, les médias couvrant un événement, auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant.

Cette autorisation est valable pour toute l'année scolaire 2024-2025 ainsi que pour le site Internet géré par la direction.

RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e) :

NOM et Prénom :

Responsable de l'élève :

NOM et Prénom :

Classe :

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

L'établissement à diffuser des photos ou vidéos de mon enfant.

Lu et approuvé,

Le

Signature du Responsable légal,